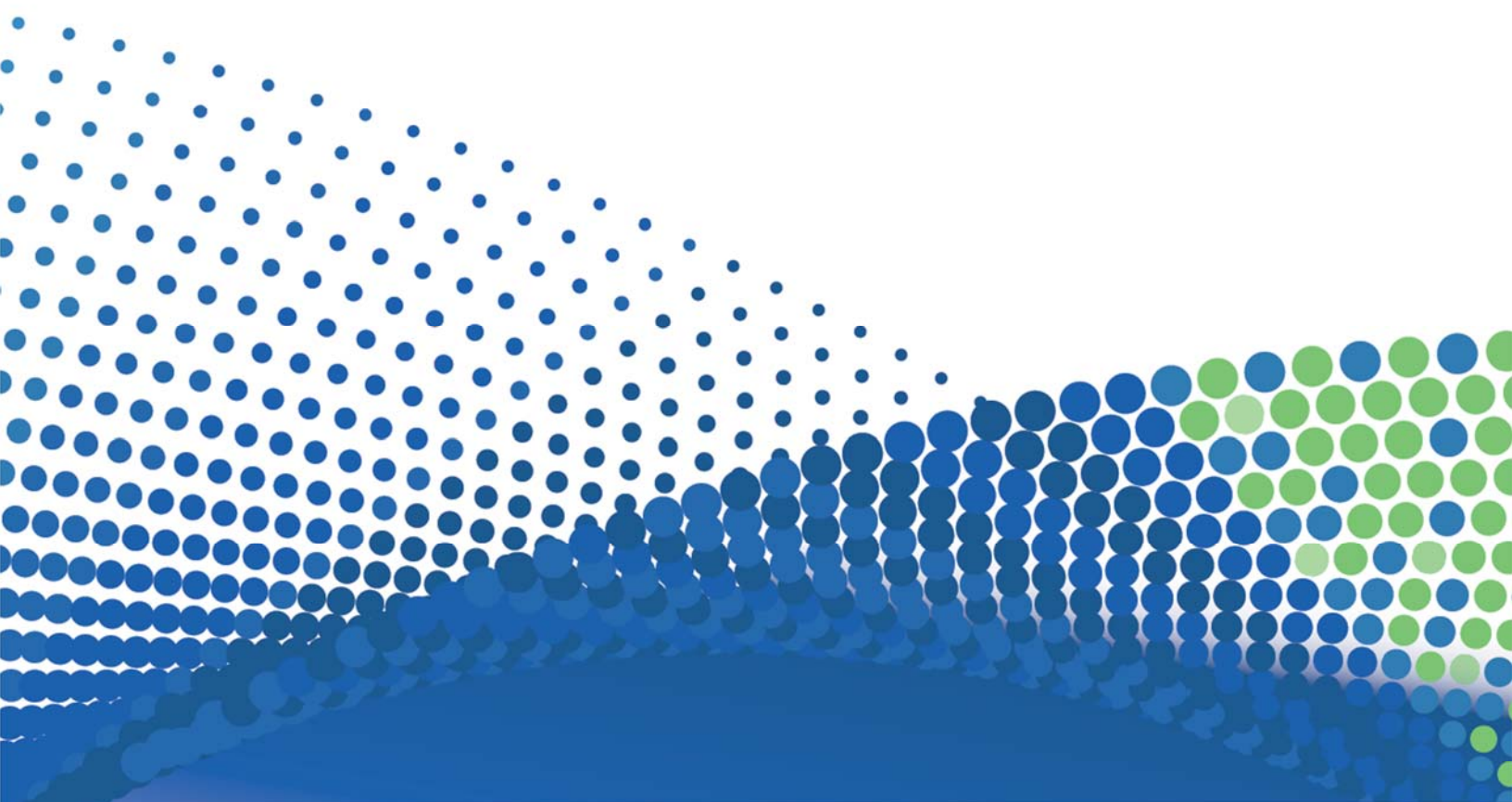




AGENCE DE LA CONSOMMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE DU CANADA

2016-2017 PLAN D'ACTIVITÉS

Lucie M.A. Tedesco
Commissaire



Avril 2016

N° de catalogue : FC2-4F-PDF

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Agence de la consommation en matière financière du Canada)

This document is also available in English under the title ***Financial Consumer Agency of Canada: 2016–2017 Business Plan.***

Table des matières

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE : ALLER DE L'AVANT	5
SECTION I : SURVOL DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION	7
Profil organisationnel.....	7
Contexte organisationnel.....	8
Harmonisation des dépenses avec le Cadre pangouvernemental	24
Tendances relatives aux dépenses de l'ACFC	25
SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE..	27
Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité	27
Programme 2 : Littératie financière	29
Services internes	31
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	32
État des résultats condensé prospectif	32
Stratégie de développement durable	33
Initiatives horizontales	34
Évaluations et vérifications internes à venir pour les trois prochains exercices.....	34
Dépenses fiscales et évaluations	34
SECTION IV : COORDONNÉES DE L'ORGANISATION	35
ANNEXE : DÉFINITIONS.....	36
NOTES	39



Message de la commissaire : Aller de l'avant

Alors que j'entame ma troisième année à titre de commissaire, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) continue d'aller de l'avant avec des initiatives qui définiront l'Agence et sa portée au cours de la période de 2016 à 2019.

Pendant cette période, les consommateurs de produits et services financiers devront faire face à de nouveaux défis, comme la rapidité des progrès dans les technologies de paiement et l'évolution des conditions économiques. L'ACFC continuera de surveiller les tendances de l'économie et du secteur financier ainsi que la situation de la réglementation financière pour évaluer leur incidence sur les consommateurs canadiens et les activités du secteur. Nous avons récemment modifié notre structure et notre fonctionnement pour être aussi efficaces que possible dans la réalisation de notre mandat; d'autres ajustements seront apportés au fil du temps si le besoin s'en fait sentir.

Nous avons amélioré de diverses façons la transparence de nos activités liées à la conformité ainsi que notre proactivité à cet égard et revu la stratégie de liaison externe de mon bureau afin de communiquer régulièrement et rapidement avec les entités que nous réglementons et les consommateurs que nous visons à protéger. Les activités de liaison externe comprennent des audiences locales et des réunions avec des parlementaires, les conseils d'administration et les dirigeants d'entités financières sous réglementation fédérale, des groupes de consommateurs, des associations sectorielles et d'autres collaborateurs et intervenants. L'Agence publie également un nombre croissant de vidéos conviviales et d'autres types de contenu visant à renforcer les connaissances des consommateurs sur leurs droits et leurs responsabilités lorsqu'ils traitent avec des institutions financières; un grand nombre d'intervenants ont d'ailleurs accepté de faire la promotion de ces produits conçus pour être diffusés sur les médias sociaux.

La protection des consommateurs comprend nécessairement l'éducation des consommateurs et la promotion de la littératie financière. Je suis heureuse d'annoncer que la chef du développement de la littératie financière, Jane Rooney, a su s'appuyer sur le lancement réussi de la *Stratégie nationale pour la littératie financière – Compte sur moi, Canada* en 2015 pour élaborer des projets favorisant l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Ces projets seront au cœur des efforts de la chef, de son équipe et des intervenants externes au cours des prochaines années. Le contenu didactique exceptionnel offert sur le site Web de l'ACFC est en cours de révision et sera bientôt transféré sur le site unique du gouvernement du Canada, www.canada.ca, ce qui accroîtra de beaucoup notre visibilité auprès du public.

Ces initiatives et d'autres décrites dans le présent plan d'activités¹ permettront à l'ACFC de poursuivre sur sa lancée et de s'acquitter encore mieux de son rôle de protection des consommateurs de produits et services financiers, conformément à ses priorités pour la période de 2016 à 2019, soit :

1. exercer une surveillance proactive et transparente;
2. renforcer la collaboration et le dialogue avec les intervenants;
3. sensibiliser les consommateurs à leurs droits et responsabilités en matière financière;
4. diriger et mettre en œuvre la *Stratégie nationale pour la littératie financière – Compte sur moi, Canada*;
5. accroître la participation aux discussions sur les politiques de protection des consommateurs de produits et services financiers;
6. mettre à profit les ressources et l'infrastructure de l'Agence pour accroître l'efficacité.

Les valeurs d'excellence et d'innovation dont fait preuve l'ACFC lui permettront d'atteindre les cibles énoncées dans le présent rapport et de positionner l'Agence pour l'avenir. L'ACFC continuera de rendre compte de ses engagements et de ses résultats et d'assurer, de façon équitable, opportune et efficace, la surveillance de la conformité et l'amélioration de la littératie financière des Canadiens.

¹ L'ACFC a produit le présent plan d'activités conformément aux exigences relatives au Rapport sur les plans et les priorités des organisations qui reçoivent des crédits parlementaires. L'ACFC n'est pas une organisation qui reçoit des crédits parlementaires en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle reçoit du financement du gouvernement du Canada au titre d'une autorisation législative, le reste de son financement provenant de cotisations de l'industrie.

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Commissaire : Lucie M.A. Tedesco

Commissaire adjointe : Brigitte Goulard

Chef du développement de la littératie financière : Jane Rooney

Portefeuille ministériel : Finances

Instrument habilitant : L'ACFC tire son mandat de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*², qui décrit ses fonctions, ses mécanismes administratifs et ses pouvoirs en matière d'application de la loi et énumère les articles des lois et règlements fédéraux dont elle surveille l'exécution.

Année d'incorporation ou de création : 2001

² <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.1/page-1.html>

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'ACFC a été créée pour protéger les consommateurs en supervisant les institutions financières sous réglementation fédérale et en renforçant la littératie financière des Canadiens.

Responsabilités

L'ACFC tire son mandat de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*, qui décrit ses fonctions, ses mécanismes administratifs et ses pouvoirs en matière d'application de la loi et énumère les articles des lois et règlements fédéraux dont elle surveille l'exécution.

Voici les objectifs de l'ACFC, tels qu'ils sont énoncés aux paragraphes 3(2) et 3(3) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*. L'Agence a pour mission :

3(2)

- a) de superviser les institutions financières et les organismes externes de traitement des plaintes pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions visant les consommateurs qui leur sont applicables, ainsi qu'à toutes conditions imposées par le ministre ou tout engagement exigé de sa part en vertu d'une loi mentionnée à l'annexe 1 relativement à la protection des clients des institutions financières ou à toutes instructions données par celui-ci en vertu de la présente loi;
- b) d'inciter les institutions financières et ces organismes à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les dispositions, conditions, engagements et instructions visés à l'alinéa a);
 - b.1) d'inciter les institutions financières à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les codes de conduite volontaires adoptés par elles en vue de protéger les intérêts de leurs clients et qui sont accessibles au public ainsi que les engagements publics pris par elles en vue de protéger ces intérêts;
- c) de surveiller la mise en œuvre de codes de conduite volontaires adoptés par ces institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients et qui sont accessibles au public et de surveiller les engagements publics pris par les institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients;
- d) de sensibiliser les consommateurs en ce qui a trait aux obligations des institutions financières et de ces organismes découlant des dispositions visant les consommateurs qui leur sont applicables et à toute question liée à la protection des consommateurs de produits et services financiers;
- e) de favoriser, en collaboration avec les ministères, sociétés mandataires ou organismes fédéraux ou provinciaux, les institutions financières et les organisations de consommateurs ou autres, la compréhension des services financiers et les questions qui s'y rapportent;
- f) de surveiller et d'évaluer les tendances et questions qui se dessinent et qui peuvent influencer sur les consommateurs de produits et services financiers;
- g) de collaborer avec les intéressés au développement et au soutien d'initiatives visant à renforcer la littératie financière des Canadiens et, à cette fin, de coordonner ses activités avec les leurs.

3(3)

- a) de superviser les exploitants de réseaux de cartes de paiement pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions de la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement* et de ses règlements;
- b) d'inciter les exploitants de réseaux de cartes de paiement à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les dispositions de la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement* et de ses règlements;
- c) de surveiller la mise en œuvre de codes de conduite volontaires adoptés par les exploitants de réseaux de cartes de paiement et qui sont accessibles au public et de surveiller les engagements publics qu'ils ont pris concernant leurs pratiques commerciales à l'égard des réseaux de cartes de paiement;
- d) de sensibiliser le public en ce qui a trait aux obligations des exploitants de réseaux de cartes de paiement au titre des codes de conduite volontaires ou au titre de la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement*.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

- 1. Résultat stratégique :** Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée.
 - 1.1 Programme 1 :** Surveillance et promotion de la conformité
 - 2.1 Programme 2 :** Littératie financière

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité 1 : Exercer une surveillance proactive et transparente

Description

La protection des consommateurs de produits et services financiers fait partie intégrante de la surveillance du secteur financier exercée par le gouvernement du Canada. Au moyen de ses activités de surveillance, l'ACFC surveille la conformité des entités financières sous réglementation fédérale (EFRF) aux dispositions concernant les consommateurs, aux codes de conduite volontaires adoptés par ces entités et aux engagements publics qu'elles ont pris pour que les consommateurs et les commerçants canadiens soient protégés.

Type de priorité³

En cours

Principales initiatives à l'appui

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de l'organisation
<p>Améliorer le cadre de surveillance ainsi que les pratiques et les processus connexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place un cadre de surveillance modernisé à la suite de consultations tenues avec les principaux intervenants; élaborer des documents d'orientation sur les sanctions administratives pécuniaires et sur l'annonce publique des noms des EFRF non conformes. 	Novembre 2015	Mars 2017	Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité
Continuer à mener des examens de la conformité ciblés pour évaluer l'efficacité du régime de divulgation s'appliquant aux entités financières sous réglementation fédérale.	En cours	En cours	Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité

³ Le type est défini comme suit : engagement déjà pris – engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'année de référence du plan d'activités; en cours – engagement pris au moins trois exercices avant l'année de référence du plan d'activités; nouveau – nouvel engagement pris au cours de l'année de référence du plan d'activités.

Priorité 2 : Renforcer la collaboration et le dialogue avec les intervenants

Description

Des relations de confiance sont essentielles à l'obtention de résultats plus avantageux pour les consommateurs de produits et services financiers. Il est de l'intérêt de l'ACFC d'échanger et de collaborer avec les intervenants des secteurs public, privé et sans but lucratif pour exécuter son mandat de protection des Canadiens.

Type de priorité

Engagement déjà pris

Principales initiatives à l'appui

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de l'organisation
<p>Mettre en œuvre la stratégie de dialogue avec les consommateurs qui vise à obtenir les points de vue des consommateurs au moyen d'initiatives telles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation de sommets de groupes de consommateurs; • la constitution d'un conseil consultatif des consommateurs; • des consultations publiques; • la recherche sur l'opinion publique. 	Février 2016	Août 2018	Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité
<p>Mettre en œuvre la stratégie de liaison externe de la commissaire pour accroître la transparence et la supervision proactive en consultant les administrateurs et dirigeants des EFRF, des groupes de consommateurs, des associations sectorielles et d'autres intervenants et collaborateurs. Ces efforts aideront à rehausser le profil de l'Agence et de ses travaux et fournira une occasion d'établir et de communiquer les attentes pour l'avenir.</p>	Septembre 2013	Août 2018	Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité

Mettre en œuvre la stratégie de liaison externe de la chef du développement de la littératie financière, y compris par l'organisation de réunions avec les membres des réseaux de littératie financière et les représentants des gouvernements provinciaux et d'autres organisations des secteurs public, privé et sans but lucratif pour mobiliser les intervenants du secteur et obtenir qu'ils s'engagent à accroître leur contribution au renforcement de la littératie financière des Canadiens.	Mai 2014	Mars 2019	Programme 2 : Littératie financière
---	----------	-----------	--

Priorité 3 : Sensibiliser les consommateurs à leurs droits et responsabilités en matière financière

Description

Les consommateurs prennent de meilleures décisions financières lorsqu'ils connaissent et comprennent leurs droits et responsabilités en matière de produits et services financiers. Des consommateurs informés et sûrs d'eux sont également mieux placés pour participer au marché des services financiers. Une meilleure sensibilisation du public entraîne un renforcement de la concurrence, mais elle aide également les consommateurs à tirer profit des avantages socio-économiques que procure la participation à un marché financier canadien équitable et sécurisé.

Type de priorité

Engagement déjà pris

Principales initiatives à l'appui

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de l'organisation
Mettre à profit les actifs des entités financières, des groupes de consommateurs, des organisations non gouvernementales, de l'industrie et du gouvernement du Canada sur le Web et dans les médias sociaux pour promouvoir les droits et les responsabilités des consommateurs.	Septembre 2015	Août 2018	Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité Programme 2 : Littératie financière

Priorité 4 : Diriger et mettre en œuvre la *Stratégie nationale pour la littératie financière – Compte sur moi, Canada*

Description

Dans la foulée de vastes consultations ainsi que de recherches et d'analyses approfondies, l'ACFC a lancé la *Stratégie nationale pour la littératie financière – Compte sur moi, Canada*. Les objectifs de la Stratégie sont d'aider les Canadiens à gérer leur argent et leurs dettes judicieusement, à planifier et à épargner pour l'avenir et à se protéger contre la fraude et l'exploitation financière. Durant la mise en œuvre de la Stratégie, les efforts de collaboration et de coordination avec les intervenants contribueront à renforcer les connaissances, les compétences et la confiance des consommateurs de produits et services financiers, qui pourront ainsi prendre des décisions financières responsables à toutes les étapes de leur vie. L'ACFC contribuera à faire connaître aux consommateurs les programmes, outils et autres ressources efficaces en matière de littératie financière qui sont à leur disposition, ce qui augmentera d'autant la portée de ces ressources.

Type de priorité

Engagement déjà pris

Principales initiatives à l'appui

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de l'organisation
Intégrer la littératie financière dans la vie des enfants et des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> • élaborer, promouvoir et diffuser des ressources didactiques qui sont adaptées, pertinentes et à jour; • offrir des ressources pour former les éducateurs et autres praticiens qui travaillent avec ce public et pour renforcer leur capacité. 	Juin 2015	Mars 2019	Programme 2 : Littératie financière
Joindre les étudiants de niveau postsecondaire et mettre des ressources en matière de littératie financière à leur disposition : <ul style="list-style-type: none"> • améliorer et élargir les programmes éducatifs de niveau postsecondaire actuels de l'ACFC; • travailler avec les associations, les collèges et les universités pour mettre à l'essai des ateliers et les présenter aux étudiants. 	Juin 2015	Mars 2019	Programme 2 : Littératie financière

<p>Intégrer la littératie financière au milieu de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître la sensibilisation aux avantages de la littératie financière pour le bien-être financier des employés et ses répercussions possibles sur la productivité en milieu de travail; • donner aux employeurs l'accès aux ressources disponibles visant à accroître les connaissances financières de leurs employés. 	<p>Juin 2015</p>	<p>Mars 2019</p>	<p>Programme 2 : Littératie financière</p>
<p>Aider les Canadiens, surtout les personnes âgées, à se protéger contre la fraude et l'exploitation financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travailler avec les organisations pour accroître la sensibilisation et élaborer des ressources qui aideront à déceler les cas d'exploitation financière et de fraude financière; • promouvoir l'information qui peut aider les Canadiens à prévenir la fraude et l'exploitation financière et à s'en protéger. 	<p>Juin 2015</p>	<p>Mars 2019</p>	<p>Programme 2 : Littératie financière</p>
<p>Aider les consommateurs canadiens à mieux comprendre les produits et services financiers qui répondent le mieux à leurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre à jour et promouvoir l'information et les outils qui aident les Canadiens à prendre des décisions éclairées avant de choisir un produit ou un service financier; • encourager les institutions financières à promouvoir des services d'éducation financière non commerciaux et à les fournir à leurs clients. 	<p>Juin 2015</p>	<p>Mars 2019</p>	<p>Programme 2 : Littératie financière</p>

Priorité 5 : Accroître la participation aux discussions sur les politiques de protection des consommateurs de produits et services financiers

Description

Le recensement et l'évaluation des tendances du marché et des risques connexes auxquels s'exposent les consommateurs de produits et services financiers sont des aspects essentiels du rôle d'orientation joué par l'ACFC au chapitre de l'élaboration de politiques visant à protéger les consommateurs et les commerçants canadiens.

Type de priorité

Engagement déjà pris

Principales initiatives à l'appui

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de l'organisation
Mener des recherches sur les tendances et les questions émergentes liées à la protection des consommateurs telles que les pratiques de prêt non conventionnelles et la dépendance de plus en plus grande des consommateurs de produits et services financiers à la technologie (technologies financières).	En cours	En cours	Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité Programme 2 : Littératie financière
Élaborer et mettre en œuvre le plan de recherche en matière de littératie financière, avec le soutien du sous-comité de la recherche du Comité directeur national.	Janvier 2016	Mars 2019	Programme 2 : Littératie financière
Orienter les nouvelles initiatives en matière de réglementation et de politiques au Canada : <ul style="list-style-type: none"> surveiller et analyser les principales tendances et les principaux risques émergents qui touchent les consommateurs et porter les questions pertinentes à l'attention des décideurs. 	En cours	En cours	Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité

<p>Mobiliser les partenaires internationaux et collaborer avec eux afin d'influer sur l'élaboration de règlements et de politiques à l'échelle internationale :</p> <ul style="list-style-type: none">• continuer à analyser les renseignements sur les transactions et les services commerciaux novateurs dans les marchés mondiaux;• influencer la politique internationale en participant activement aux organisations de coopération internationale;• continuer à exercer un rôle de leadership dans les forums internationaux.	En cours	En cours	<p>Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité</p> <p>Programme 2 : Littératie financière</p>
---	----------	----------	--

Priorité 6 : Mettre à profit les ressources et l'infrastructure de l'Agence pour accroître l'efficacité

Description

Le fait de mettre à profit les ressources financières et humaines de l'ACFC permettra la réalisation durable de son mandat de protection des consommateurs de produits et services financiers.

Type de priorité

En cours

Principales initiatives à l'appui

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de l'organisation
Mettre en œuvre le cadre de gestion des personnes de l'ACFC pour fournir des principes et des lignes directrices normalisés afin d'atteindre nos objectifs stratégiques et de créer un milieu de travail motivant au sein duquel le personnel peut s'épanouir.	Avril 2015	Mars 2018	Services internes
Établir un bureau de gestion de projet pour rehausser la planification et la surveillance des projets ainsi que la production de rapports.	Avril 2016	Mars 2019	
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'information et un plan d'action triennal pour accroître l'efficacité et l'efficacite de la gestion des ressources d'information afin de favoriser une prise de décisions éclairée, de promouvoir la collaboration et d'assurer la conformité réglementaire.	Avril 2016	Mars 2019	

Analyse des risques

L'ACFC exerce ses activités dans un marché financier changeant, qui offre des produits financiers et de nouvelles technologies de plus en plus complexes visant à répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs d'aujourd'hui.

Face à cet environnement en évolution, les régimes réglementaires peuvent être examinés et mis à jour. L'Agence doit être prête à réagir et veiller à ne pas se laisser distancer, de sorte que sa capacité de surveillance demeure solide, afin de suivre le rythme de ces changements.

Le marché en constante évolution présente aussi des défis pour les consommateurs. Une collaboration et une coordination accrues avec les intervenants et les réseaux qu'ils ont établis dans l'ensemble du pays contribuent à renforcer la littératie financière en favorisant l'accessibilité, la promotion et la diffusion d'outils d'éducation financière et de ressources éducatives connexes. Ces réseaux fournissent des avantages appréciables en permettant, entre autres, d'élargir le rayonnement de l'éducation financière bien au-delà de la portée des activités que l'Agence peut réaliser par elle-même. En revanche, la dépendance de l'ACFC à l'égard du soutien volontaire de ses intervenants pose un défi en ce qui concerne l'harmonisation de leurs objectifs avec ses propres objectifs.

Principaux risques

Risque	Stratégie de réponse au risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
<p>Répercussions des changements découlant de l'évolution du marché financier sur l'approche de supervision de l'ACFC</p> <p>Contexte : Les changements qui pourraient toucher les régimes réglementaires en raison de l'évolution du marché peuvent présenter des risques et des possibilités pour l'Agence.</p> <p>Énoncé sur le risque : Les changements rapides qui surviennent dans le marché financier en évolution pourraient donner lieu à des changements touchant les régimes réglementaires.</p>	<p>L'ACFC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veillera à ce que son approche de supervision demeure à jour, solide et efficace; • consultera l'industrie pour rester au courant des changements dans le marché financier. 	<p>Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité</p>
<p>Capacité d'exécution en raison de la diversité des collaborateurs externes</p> <p>Contexte : Lorsqu'elle fait la promotion des principales composantes de son programme de littératie financière et de la Stratégie nationale pour la littératie financière, l'Agence compte largement sur un réseau diversifié de collaborateurs des secteurs public, privé et sans but lucratif. Chaque collaborateur a ses propres intérêts et objectifs, qui peuvent différer de ceux de l'Agence.</p> <p>Énoncé sur le risque : La capacité de l'ACFC d'atteindre ses objectifs pourrait être compromise si ses collaborateurs ne visent pas l'atteinte d'objectifs communs.</p>	<p>L'ACFC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cherchera à former des alliances solides, stratégiques et crédibles en s'appuyant sur le cadre de collaboration qu'elle aura établi; • créera un processus de gouvernance interne aux fins de l'approbation de ses projets, y compris dans les cas où elle détient un rôle de participante plutôt que de dirigeante; • continuera d'établir des ententes qui décrivent clairement des processus et des résultats convenus d'un commun accord et obtiendra des engagements à l'égard de plans d'action et de stratégies de mise en œuvre approuvés 	<p>Programme 2 : Littératie financière</p>

	<p>d'un commun accord;</p> <ul style="list-style-type: none">• respectera le mandat du Comité directeur national sur la littératie financière et tiendra les membres du Comité responsables de son accomplissement.	
--	---	--

Dépenses prévues

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues en 2016-2017	Dépenses prévues en 2017-2018	Dépenses prévues en 2018-2019
18,26	18,31	18,68

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
89	89	89

Tableau sommaire de planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en millions de dollars)

Programmes et Services internes	Dépenses en 2013-2014	Dépenses en 2014-2015	Dépenses projetées en 2015-2016	Dépenses prévues en 2016-2017	Dépenses prévues en 2017-2018	Dépenses prévues en 2018-2019
Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité	2,79	3,01	3,61	3,60	3,57	3,70
Programme 2 : Littératie financière	6,06	9,12	9,09	9,36	9,42	9,59
Total partiel	8,85	12,13	12,70	12,96	12,99	13,29
Total partiel Services internes	5,34	5,05	4,82	5,30	5,32	5,39
Total	14,19	17,18	17,52	18,26	18,31	18,68

Au cours des exercices présentés ci-dessus, les dépenses totales de l'ACFC sont assez uniformes, présentant une croissance minime pour absorber la hausse des coûts associés aux salaires et à la passation de marchés avec des fournisseurs de services externes. Au niveau des programmes, les écarts importants sont les suivants :

- La dotation de postes vacants en Surveillance et promotion de la conformité s'est poursuivie au cours de 2015-2016. On s'attend à ce qu'un effectif complet soit en place d'ici la fin de 2015-2016, ce qui entraînera une augmentation du coût du programme.
- Pour donner suite à son mandat de collaboration et de coordination avec les intervenants afin de renforcer la littératie financière des Canadiens, l'ACFC a reçu un financement public de 3 millions de dollars en 2013-2014. Ce financement s'ajoutait aux 2 millions de dollars déjà octroyés à l'Agence pour la littératie financière. L'ACFC n'a pu utiliser pleinement la nouvelle autorisation législative de 3 millions de dollars qu'en 2014-2015, lorsque les employés et consultants étaient en place pour réaliser toutes les activités liées aux projets.
- Deux nouveaux postes seront ajoutés en 2016-2017 en recherche et politiques liées au programme de littératie financière; ils seront financés au moyen d'une réaffectation de fonds pour services professionnels. Grâce à une réaffectation de fonds semblable, un nouvel agent de soutien des programmes s'ajoutera également à l'équipe responsable de la coordination et de la collaboration en 2016-2017.
- Les dépenses des Services internes ont diminué en 2014-2015 en raison de l'achèvement en 2013-2014 d'initiatives pangouvernementales. D'autres dépenses ont également été réduites selon les directives du gouvernement sur des questions comme l'impression réduite.
- Les dépenses projetées pour les Services internes au cours de l'exercice 2015-2016 devraient diminuer puisque l'ACFC continue de bénéficier des gains d'efficacité réalisés grâce à sa solution de gestion du contenu Web et à ses mesures permanentes de réduction des coûts administratifs, conformément aux directives gouvernementales.
- L'augmentation des dépenses pour les Services internes en 2016-2017 est liée à la mise en œuvre d'une initiative pangouvernementale.

Harmonisation des dépenses avec le Cadre pangouvernemental

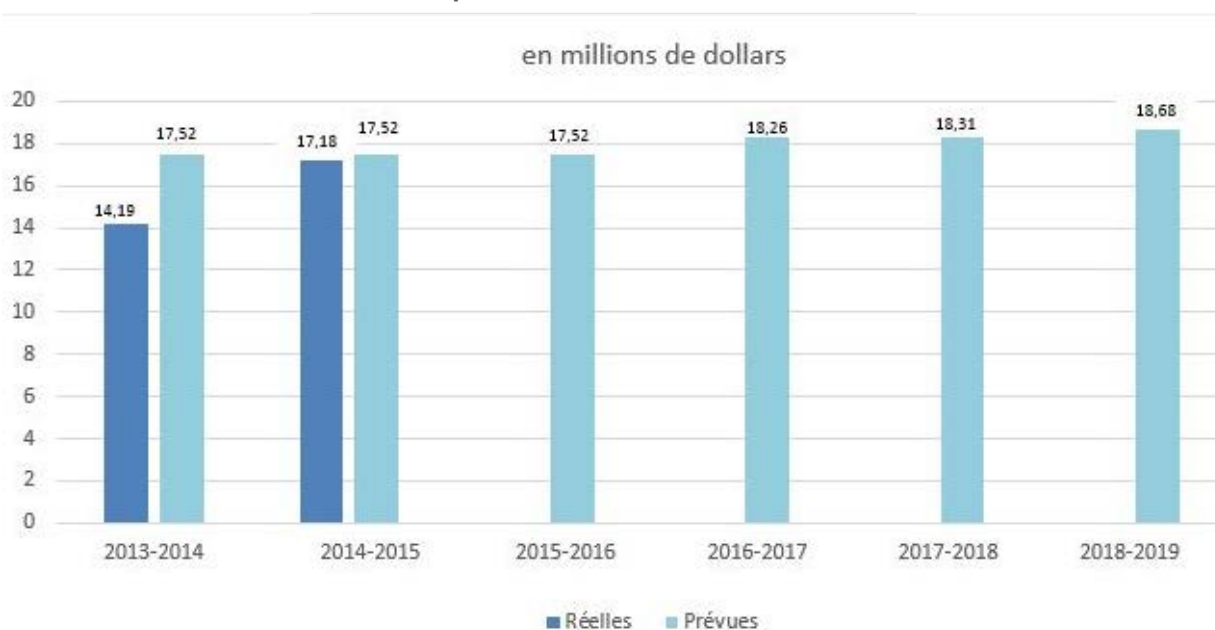
Harmonisation des dépenses prévues pour 2016–2017 avec le Cadre pangouvernementalⁱ (en millions de dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues en 2016-2017
Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée.	1. Surveillance et promotion de la conformité	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	3,60
Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée.	2. Littératie financière	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	9,36
Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée.	Services internes	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	5,30

Total des dépenses par secteur de dépenses (en millions de dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	18,26
Affaires sociales	–
Affaires internationales	–
Affaires gouvernementales	–

Tendances relatives aux dépenses de l'ACFC



Le graphique ci-dessus présente les dépenses réelles et prévues de l'ACFC de 2013-2014 à 2018-2019. La plus grande part des dépenses de l'ACFC est recouvrée au moyen de cotisations de l'industrie, exception faite d'un montant de 5 millions de dollars rattaché à une autorisation législative pour les dépenses liées à la littératie financière. L'ACFC a pu utiliser pleinement l'autorisation législative en 2014-2015 lorsqu'un effectif complet d'employés et de consultants était en place pour réaliser le nouveau mandat de collaboration et de coordination avec les intervenants dans le but de renforcer la littératie financière des Canadiens.

Les prévisions pour l'exercice 2015-2016 ne devraient pas dépasser le budget établi.

Il y a augmentation des dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 en raison de la mise en œuvre d'une initiative pangouvernementale.

Une augmentation d'environ 2 % pour les exercices 2016-2017 à 2018-2019 est imputable à la hausse des coûts associés aux salaires et à la passation de marchés avec des fournisseurs de services externes pour assurer le maintien des opérations.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Programme 1 : Surveillance et promotion de la conformité

Description

Le programme de surveillance et de promotion de la conformité a pour mandat de promouvoir le respect, par les EFRF, des dispositions fédérales visant la protection des consommateurs et des codes de conduite et engagements publics établis pour mieux protéger les consommateurs et les commerçants. Le programme favorise aussi la conformité sur le marché par la réalisation de recherches sur les nouvelles tendances et questions qui peuvent influencer sur les consommateurs de produits et services financiers, dans le but de participer aux discussions sur les politiques et de promouvoir les droits et les responsabilités des consommateurs.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues en 2016-2017	Dépenses prévues en 2017-2018	Dépenses prévues en 2018-2019
3,60	3,57	3,70

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
25,8	25,8	25,8

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les EFRF se conforment aux exigences prévues dans les lois et les règlements, à leurs codes de conduite volontaires et à leurs engagements publics.	Pourcentage des cas pour lesquels les mesures correctives prises sont proportionnelles au niveau de non-conformité, comme il est indiqué dans le cadre de conformité.	100 %	31 mars 2017
	Mise en œuvre par les EFRF des plans d'action visant la conformité et des ententes de conformité selon le calendrier convenu.	90 %	31 mars 2017
	Achèvement des enquêtes concernant	100 %	31 mars 2017

	des cas potentiels de non-conformité aux dispositions de protection des consommateurs dans le délai de deux ans prévu par la loi.		
	Respect des normes de service de l'ACFC.	Selon les normes de service ⁴	31 mars 2017
Les documents d'orientation permettent de communiquer efficacement les attentes de l'ACFC.	Pourcentage des intervenants de l'industrie qui considèrent que les documents d'orientation de l'ACFC sont efficaces ou très efficaces.	75 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification pour 2016-2017

- Continuer à renforcer et à officialiser le processus d'élaboration et de communication d'une approche consultative à l'égard des documents d'orientation destinés à l'industrie et aux autres intervenants.
- Promouvoir la conformité par la tenue de séances d'information à l'intention des EFRF.
- Accroître la sensibilisation du public aux principales activités de surveillance et aux principales mesures d'application de la loi pour attester de la portée de l'ACFC sur le marché des services financiers au chapitre de la protection des consommateurs.
- Réaliser des recherches sur les tendances et les questions émergentes pouvant avoir des répercussions sur les consommateurs de produits et services financiers.
- Exécuter un plan de marketing et de communication pour sensibiliser les consommateurs à leurs droits et à leurs responsabilités.
- Mener un sondage sur la sensibilisation des Canadiens à leurs droits et à leurs responsabilités et compiler les résultats.
- Procéder à un examen sur l'utilisation d'un langage clair dans la divulgation initiale d'information sur les cartes de crédit.
- Travailler avec les intervenants à la mise en œuvre des nouvelles lois et des nouveaux règlements et codes en matière de protection des consommateurs, selon les besoins.

⁴ Normes de service relatives à la surveillance de la conformité : 95 % des cas de conformité sont évalués dans les 5 jours ouvrables; 95 % des problèmes de conformité sont soulevés auprès des EFRF concernées dans les 30 jours ouvrables; des lettres de présentation sont envoyées aux nouvelles EFRF dans les 60 jours civils, 95 % du temps.

Programme 2 : Littératie financière

Description

Ce programme vise à améliorer les connaissances, les compétences et la confiance des Canadiens à l'égard des questions financières.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues en 2016-2017	Dépenses prévues en 2017-2018	Dépenses prévues en 2018-2019
9,36	9,42	9,59

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
40,70	40,70	40,70

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Connaissance et utilisation du contenu de l'ACFC sur Canada.ca.	Nombre de visites de pages Web et de consultations de contenu de l'ACFC sur Canada.ca.	Atteinte de la cible établie par le Conseil du Trésor pour les consultations du contenu de l'ACFC sur Canada.ca	31 mars 2017
Contenu de l'ACFC sur Canada.ca jugé satisfaisant.	Pourcentage d'utilisateurs qui trouvent le contenu de l'ACFC facile à comprendre.	Atteinte de la cible établie par le Conseil du Trésor pour la compréhension du contenu de l'ACFC sur Canada.ca	31 mars 2017
	Pourcentage d'utilisateurs qui trouvent utile le contenu de l'ACFC.	Atteinte de la cible établie par le Conseil du Trésor pour l'utilité du Pourcentage d'utilisateurs qui trouvent utile le contenu de l'ACFC.contenu de l'ACFC sur Canada.ca	31 mars 2017

Amélioration de la coordination et de la collaboration avec les intervenants.	Partage de l'information avec les intervenants et suivi au moyen de mécanismes établis ⁵ .	Atteinte de l'ensemble des résultats escomptés	31 mars 2017
	Participation accrue des intervenants au cours du Mois de la littératie financière.	Augmentation de 5 % du nombre d'événements inscrits dans la Base de données canadienne sur la littératie financière	30 novembre 2016

Faits saillants de la planification pour 2016-2017

- Mettre en œuvre et surveiller les initiatives liées à la Stratégie nationale pour la littératie financière et en rendre compte.
- Créer de nouvelles ressources et les promouvoir, et moderniser et promouvoir les ressources déjà en place, pour aider les consommateurs à choisir les produits et services financiers qui répondent le mieux à leurs besoins.
- Utiliser la Base de données canadienne sur la littératie financière ou d'autres mécanismes pour promouvoir des outils et des ressources élaborés par divers organismes afin d'aider les Canadiens à améliorer leur bien-être financier.
- Renouveler la composition du Comité directeur national sur la littératie financière.
- Exécuter le plan de recherche établi par le sous-comité de la recherche du Comité directeur national sur la littératie financière.
- Créer, diriger et coordonner un symposium annuel de la recherche.
- Poursuivre les recherches (y compris de la recherche comportementale) concernant les tendances et les questions émergentes pouvant avoir des répercussions sur les consommateurs de produits et services financiers.
- Travailler avec les intervenants pour élaborer une trousse d'évaluation de la littératie financière.
- Entreprendre la planification de la conférence sur la littératie financière de 2017.
- Mettre en œuvre le Mois de la littératie financière 2016.

⁵ Bulletin sur la littératie financière publié deux fois l'an; suivi trimestriel auprès des différents réseaux s'intéressant à la littératie financière; au moins deux réunions avec le Comité directeur national sur la littératie financière et le Comité interministériel sur la littératie financière de l'administration fédérale.

Services internes

Description

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et à aider une organisation à respecter ses autres obligations générales. Les services internes ne comprennent que les activités et les ressources destinées à l'ensemble de l'organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion des finances, les services de gestion de l'information, les services des technologies de l'information, les services immobiliers, les services du matériel et les services de gestion des acquisitions. Les services de gestion et de surveillance (p. ex. commissaire, commissaire adjoint), les services de communications et les services juridiques sont des groupes de dépenses qui sont partiellement ou totalement exclus des Services internes. Ils font plutôt partie du Programme 1 (Surveillance et promotion de la conformité) et du Programme 2 (Littératie financière) puisqu'une très faible proportion de leurs activités et ressources, voire aucune, s'applique directement aux fonctions des Services internes. Ces dépenses sont réparties entre les programmes de l'ACFC selon la proportion estimée de leur contribution respective à chaque programme. Cette approche cadre avec celle utilisée les années précédentes.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues en 2016-2017	Dépenses prévues en 2017-2018	Dépenses prévues en 2018-2019
5,30	5,32	5,39

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
22,50	22,50	22,50

Faits saillants de la planification pour 2016-2017

- Achever la migration du site Web de l'ACFC sur le site Web central du gouvernement (Canada.ca).
- Publier les données de l'ACFC conformément à la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor sur le gouvernement ouvert (data.gc.ca).
- Adopter et utiliser le SGEDD approuvé (GCDocs) et les directives connexes du gouvernement du Canada.
- Participer à l'initiative de transformation du courrier électronique à l'échelle du gouvernement (hébergement des services de courrier électronique fourni par Services partagés Canada).
- Participer et adhérer au Projet de modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement du Canada (Phénix).

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des résultats de l'ACFC. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Note : Pour plus de détails, veuillez consulter l'état des résultats prospectif et les notes connexes.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en millions de dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus en 2015-2016	Résultats prévus en 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des dépenses	17,52	18,26	0,74
Total des revenus	17,52	18,26	0,74
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts gouvernementaux	0	0	0

Stratégie de développement durable

La *Politique d'achats écologiques* appuie les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour promouvoir la gérance de l'environnement. Conformément aux objectifs de la Politique, l'ACFC appuie le développement durable en intégrant des facteurs de performance environnementale au processus de décision en matière d'achats au moyen des activités décrites dans le tableau de renseignements supplémentaires ci-après.

L'ACFC n'est pas assujettie à la *Loi fédérale sur le développement durable* et n'est donc pas tenue d'élaborer une stratégie organisationnelle de développement durable, mais elle souscrit aux principes de la Stratégie fédérale de développement durable en appliquant la *Politique d'achats écologiques*.

Achats écologiques

À compter du 1^{er} avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer des facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable* et à la *Politique d'achats écologiques*.

Résultat attendu : Des pratiques d'acquisition, d'utilisation et d'élimination des biens et des services qui soient respectueuses de l'environnement	
Élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire	Niveau de rendement ciblé
Processus et mesures de contrôle en matière de gestion	
Il est important d'optimiser le recours aux instruments d'achat d'usage courant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, comme les offres à commandes et les arrangements en matière d'approvisionnement, étant donné l'intégration de facteurs environnementaux dans le processus de planification.	100 % du temps
Formation sur les achats écologiques à l'intention des décideurs	
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats et du matériel qui auront suivi le cours sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique du Canada, ou une formation équivalente, au cours de l'exercice visé.	100 %
Évaluations du rendement	
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels de l'approvisionnement et du matériel dont l'évaluation du rendement tient compte du soutien et de la contribution à l'approvisionnement écologique pendant l'exercice visé.	100 %

Initiatives horizontales

Une initiative horizontale est une initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales collaborent à l'atteinte de résultats communs, en vertu d'une entente de financement officielle (p. ex. mémoire au Cabinet, présentation au Conseil du Trésor). Pour le moment, l'ACFC n'a pas d'initiatives horizontales puisqu'aucune entente de financement n'a été établie.

Évaluations et vérifications internes à venir pour les trois prochains exercices

A. Vérifications internes

Titre de la vérification interne	Type de vérification interne	État	Date d'achèvement prévue
Vérification des contrôles de base (Politique sur le contrôle interne) – effectuée par le Bureau du contrôleur général.	Contrôles de base et conformité	Prévue	31 mars 2017

B. Évaluations

Aucune évaluation n'a été déterminée pour la période allant de 2016-2017 à 2018-2019.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).ⁱⁱ Les mesures fiscales présentées dans cette publication relèvent du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Direction générale des services intégrés

Martin Pachéco

Directeur, Services intégrés

Téléphone : 613-941-4239

martin.pacheco@fcac-acfc.gc.ca

Claudine Rubenstein

Agente, Planification organisationnelle, gestion financière et gestion du risque

Téléphone : 613-960-4634

claudine.rubenstein@fcac-acfc.gc.ca

Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

Dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

Équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

Programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes

- i. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-fra.asp>
- ii. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>